Sainte-Beuve bibliothécaire et la Bibliothèque de Lausanne

Autor(en): **Roth, Charles**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): **1 (1958)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-846763

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SAINTE-BEUVE BIBLIOTHÉCAIRE ET LA BIBLIOTHÈQUE DE LAUSANNE

Qu'est-ce que la bibliographie pratique, et comment peut-on concevoir son enseignement ? Prenons un exemple : Il y a quelque temps, dans une caisse contenant une partie des archives de l'Académie de Lausanne, que le hasard des voisinages et des déménagements avait fait échouer dans un sous-sol de la Bibliothèque cantonale, j'ai trouvé un petit dossier sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Dans ce dossier, il y a une lettre de Sainte-Beuve au professeur Dufournet, à la Cité, à Lausanne. Datée de Paris, 10 mai, elle est, les timbres postaux en font foi, de 1841. Une première question se pose à qui veut utiliser un tel document : a-t-il servi déjà, ou est-il inédit ? En recourant au catalogue d'une bibliothèque bien achalandée, vous trouverez qu'il existe une, même plusieurs publications consacrées aux lettres de Sainte-Beuve. Mais vous pourriez aussi ne pas les trouver dans ce catalogue, bien qu'elles existent. Prenez alors (ce n'est qu'une voie entre plusieurs) *Les sources du travail bibliographique* de Mlle Malclès. Dans le chapitre consacré à la langue et à la littérature françaises, section « Bibliographies générales de la littérature française », au paragraphe traitant de la période 1800-1939, vous trouvez signalée la *Bibliographie de la littérature française de 1800 à 1930* de Hugo P. Thieme et les ouvrages qui lui font suite. Dans le premier d'entre

---

Leçon inaugurale prononcée le 28 octobre 1958, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, par M. Charles Roth, chargé du cours de bibliographie.

ACV = Archives cantonales vaudoises, Lausanne.
BCU = Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne.
B. S. G. C. = *Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud* (Lausanne).
C. G. = Sainte-Beuve, *Correspondance générale recueillie, classée et annotée* par Jean Bonnerot, t. I et ss. (Paris, 1935 et ss.).
J. B. = Jean Bonnerot.
R. D. M. = *Revue des deux mondes* (Paris).
S.-B. = Charles-Augustin Sainte-Beuve.

eux, sous la rubrique « Sainte-Beuve », vous mettez la main sur ce que vous cherchez : une *Correspondance générale* de Sainte-Beuve, recueillie, classée et annotée par Jean Bonnerot, qui a commencé à paraître en 1935. Dans le t. IV de cette publication, paru en 1942, à la date du 10 mai 1841, pas de lettre à Dufournet. Notre lettre est donc inédite (bien entendu, je simplifie ici le problème ; la lettre pourrait avoir été publiée entre 1942 et 1958). Et sans nous en apercevoir, nous avons fait de la bibliographie pratique.

Au cours des siècles, le champ de la bibliographie a beaucoup varié en étendue. Nous pouvons adopter, aujourd'hui, la définition que Mlle Malclès en a donnée dans son monumental ouvrage que nous avons consulté tout à l'heure, dont la 3e et dernière partie vient de paraître à Genève, chez Mlle Droz :

« La Bibliographie est la connaissance de tous les textes publiés ou multigraphiés. Elle se fonde sur la recherche, l'identification, la description et le classement de ces documents en vue d'organiser des services ou de construire des instruments destinés à faciliter le travail intellectuel. »[1] Recherche, identification, description, classement : « Ces quatre opérations successives constituent la technique ou science bibliographique, elles aboutissent aux répertoires dénommés eux-mêmes bibliographies... Il paraît donc, non seulement utile, mais indispensable de séparer les deux aspects du mot et de distinguer une bibliographie théorique qui établit les règles de recherche, de catalogage, de description et de classement ; et une bibliographie pratique qui applique ces règles à la fabrication des appareils de recherche que sont les bibliographies. »[2] Voilà une définition compréhensive de la bibliographie au sens moderne du terme, et une description raisonnée du travail du bibliographe. C'est le point de vue du producteur qu'expose Mlle Malclès, particulièrement bien placée pour ce faire.

L'étudiant, lui, est dans la situation du consommateur. Au commencement de ses études, il se trouve devant une profusion d'instruments de travail que les bibliographes ont produit pour « faciliter le travail intellectuel », comme il est dit plus haut. Il sait, plus ou moins vaguement, que ces outils existent. Mais il ne sait pas toujours où les trouver, ni comment les employer. La bibliographie pratique, au sens où je l'entendrai, sera la bibliographie à l'intention de l'usager. Pour lui, comme l'a fort bien exprimé récemment Rolf Weitzel, « ce qui prime dans la pratique bibliographique, ce n'est pas la bibliographie,

---

[1] M.-N. Malclès, *Les sources du travail bibliographique,* t. I (Genève, Lille, 1950), p. 3.

[2] *Ibid.,* p. 4.

mais le problème.»[1] Nous partirons des divers problèmes qui peuvent se poser à l'étudiant désireux d'utiliser avec profit tous les instruments de travail bibliographiques que met à sa disposition une bibliothèque bien outillée. Le but à atteindre, c'est de rendre l'étudiant indépendant dans ses recherches. Sur tous les plans, c'est assurément l'un des buts que poursuit toute formation universitaire.

La base scientifique de la bibliographie se trouve dans l'enseignement de chaque professeur. Pour sa discipline, il est seul à même de fournir aux étudiants une bibliographie critique. Il peut porter des jugements de valeur sur les publications, opérer un choix, guider ses élèves vers tel ouvrage plutôt que vers tel autre, motiver son choix, et par là-même, former le jugement critique de l'étudiant. A cet aspect fondamental de l'enseignement de la bibliographie, il s'en ajoute un autre : Ce que tout professeur peut attendre d'un étudiant en lettres, c'est une certaine familiarité avec le livre en général, les encyclopédies, les grands répertoires et les catalogues de bibliothèques. Les ouvrages que le professeur cite et recommande, il s'attend à ce que l'étudiant sache les trouver par lui-même et qu'il prenne la peine de les utiliser. L'expérience, en ces matières, est essentielle. Mais il est possible de l'acquérir plus rapidement et à moindre peine, en profitant de l'expérience d'autrui. C'est là qu'intervient le cours de bibliographie pratique. Cours, en l'occurrence, est un mot trompeur. C'est d'exercices pratiques qu'il faut parler.

Notre première question sera : « De quoi s'agit-il ? » En bibliographie, une question clairement posée est près d'être résolue, ou bien il devient vite évident qu'elle ne peut l'être à l'aide des répertoires qui existent.

S'agit-il de retrouver un ouvrage dont l'auteur vous a échappé ? La bibliographie pratique vous dira où chercher. S'agit-il de vous orienter rapidement sur une question qui vous est tout à fait inconnue ? La bibliographie vous mettra dans les mains l'encyclopédie ou le traité qui vous permettront d'aborder le problème.

Un texte que vous désirez publier est-il inédit ? Où et quand une œuvre a-t-elle été publiée ? Nous venons de voir que la bibliographie a réponse à ce genre de questions. Elle est un des aspects de l'art de faire travailler les autres pour soi, et sans qu'ils nous en tiennent rigueur.

Etes-vous philologues, historiens ? Au cours de vos recherches, vous tomberez, qui sur un personnage à identifier, qui sur un mot dont le sens vous échappe. Il vous faudra vous familiariser rapide-

---

[1] Rolf Weitzel, *Die deutschen nationalen Bibliographien. Eine Anleitung zu ihrer Benutzung* (Francfort-s.-Main, 1958), p. 8.

ment avec des outils qui ne sont pas ceux de votre propre spécialité. Là encore, la bibliographie vous évitera de longs tâtonnements.

Nous nous initierons aussi à la hiérarchie de la recherche. L'expérience, les exercices nous apprendront dans quel ordre de complication et de spécialisation croissante il faut utiliser les bibliographies, et comment un instrument de travail qui manque peut souvent être remplacé par un autre, qui est à notre disposition. Il ne faut pas faire comme ce bibliothécaire fort en bibliographie (comme on est fort en thème) dont on m'a raconté l'autre jour les malheurs : Il cherchait en vain, dans toutes les bibliothèques de Suisse, une bibliographie extrêmement spéciale consacrée aux Jésuites espagnols. Or le renseignement que devait lui fournir cet ouvrage introuvable se trouvait, immédiatement accessible, dans l'Encyclopédie Hispano-américaine.

La bibliographie a aussi ses limites, qu'il est bon de connaître. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, il est inutile de chercher longuement un répertoire des articles parus dans les cinq dernières années sur des auteurs français vivants. Il n'y en a pas, et si vous le savez, vous éviterez de perdre votre temps en vaines recherches préliminaires.

Lorsque l'étudiant en sera arrivé au moment de rédiger son mémoire de licence, il est un point pratique qu'il néglige souvent : la « toilette » du mémoire et de sa bibliographie. Un ensemble de règles et d'usages existe en ces matières. La bibliographie pratique est là pour les signaler. Détail sans importance, direz-vous. Voire. Regardez par-dessus l'épaule d'un de vos professeurs quand il reçoit un livre pour compte rendu. Il y a bien des chances qu'il l'ouvre d'abord à la table des matières, puis à la bibliographie. Bien des impressions favorables ou défavorables sont reçues à ce moment-là. Souvent, du reste, l'appareil bibliographique et la façon de citer les sources sont la pierre de touche qui permet de distinguer du premier coup d'œil l'œuvre de l'homme de métier de celle de l'amateur.

Exercices pratiques, livres en mains. Cela suppose un lien étroit avec une bibliothèque où se trouvent ces livres, vos outils. Pour nous, ce sera en général la Bibliothèque cantonale, celle de notre Université.

Et puisque ce cours, que j'aurais intitulé, s'il ne tenait qu'à moi, « travaux manuels d'érudition », se rattache si directement à la bibliothèque qui fut celle de l'Académie, revenons à Sainte-Beuve bibliothécaire et à ses rapports avec la Bibliothèque de Lausanne. Ce sera l'occasion de rendre hommage à l'un des bibliographes les plus originaux de notre temps, M. Jean Bonnerot, Dr. ès lettres honoris causa de notre Université. Sa ferveur sainte-beuvienne a seule rendu possible cette étude.

Le 27 avril 1841, Sainte-Beuve écrit à Caroline Olivier : « J'ai reçu une lettre circulaire de M. Dufournet sur les organisations de bibliothèque. Y faut-il répondre, ne fût-ce que pour lui dire que je n'ai pas de réponse à y faire, n'étant pas administrateur ? Sa lettre n'était pas de sa main, mais sténographiée. »[1] Cette circulaire et la réponse de Sainte-Beuve, dont on n'avait pas retrouvé la trace, sont le prétexte de notre exposé.

C'est à Sainte-Beuve bibliothécaire que Dufournet s'adresse. Bibliothécaire, plus exactement conservateur à la Bibliothèque Mazarine, Sainte-Beuve l'était depuis peu de temps. Poète, romancier, historien de la littérature et critique littéraire, Sainte-Beuve vivait essentiellement de sa plume. Plus d'une fois, il avait songé à se mettre à l'abri des soucis financiers en acceptant un poste dans l'enseignement, et de 1837 à 1838, il n'est pas nécessaire de le rappeler dans cet auditoire, il avait professé son cours sur Port-Royal à l'Académie de Lausanne. En 1835, Guizot l'avait désigné comme secrétaire du « Second comité des Lettres, Sciences et Arts », avec un traitement de 3000 francs. Mais à la fin de 1836 déjà, Sainte-Beuve avait démissionné[2], pour se consacrer plus librement à Port-Royal, pour éviter aussi, peut-être, toute apparence d'occuper une sinécure due à la faveur du gouvernement. Et Sainte-Beuve avait songé aussi à devenir bibliothécaire. En mai 1836, le bruit avait couru, démenti par la suite, de sa nomination comme conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.[3] Et le 10 août 1840, le *Moniteur* annonce que par ordonnance du 8 août, Sainte-Beuve est nommé conservateur à la Bibliothèque Mazarine, en remplacement de Naudet, nommé conservateur des imprimés de la Bibliothèque royale.[4] Rien d'étonnant à cette nomination, quand on considère l'œuvre de Sainte-Beuve à cette date, et sa réputation. Mais pourquoi en août 1840 ? A quelle occasion ? Lorsqu'en décembre 1845, Juste Olivier, sur le point de quitter le Canton de Vaud à la suite de la révolution radicale de février, s'enquiert auprès de son ami Sainte-Beuve sur la possibilité qu'il y aurait d'obtenir une « mission » du gouvernement français dans des bibliothèques ou des archives, Sainte-Beuve lui répond : « Sans doute de telles commissions sont données par un ministre, elles le sont sans cause apparente, presque sans prétextes, mais croyez qu'elles sont

---

[1] *C. G.*, t. IV, p. 82. Sténographiée, plus exactement lithographiée.

[2] J. B., dans *C. G.*, t. II, p. 145, n. 2.

[3] J. B., dans *C. G.*, t. II, p. 79.

[4] Cité par J. B., dans *C. G.*, t. III, p. 341, n. 2.

toujours le prix de services rendus, soit par celui qui obtient, soit par celui qui exige... M. Guizot fait tout pour ses amis, pour ceux qui l'ont servi ; mais il faut l'avoir servi, et soyez sûr que ceux qu'il a nommés à des fonctions telles que celles que vous m'indiquez avaient écrit sur lui, pour lui, dans quelque journal plus ou moins célèbre ou obscur... »[1] Il s'agit là de missions extraordinaires, je veux bien, et non d'un poste régulier de conservateur, et je n'invoquerais pas le témoignage de cette lettre pour éclairer la nomination de Sainte-Beuve s'il n'y avait pas une curieuse coïncidence entre sa nomination et une affaire célèbre, l'une de celles dont a été l'héroïne la bouillante Louise Colet.

Le 4 juin 1840, on pouvait lire dans les *Guêpes* d'Alphonse Karr : « Mademoiselle R. après une union de plusieurs années avec M. C. a vu enfin le ciel bénir son mariage ; — elle est près de mettre au monde autre chose qu'un alexandrin. Quand le vénérable ministre de l'Instruction publique a appris cette circonstance,... il a fait pour Mme C*** ce qu'il fera sans doute pour toute autre femme de lettres à son tour. Il l'a entourée de soins et d'attentions ; il ne permet pas qu'elle sorte autrement que dans sa voiture... Il est allé lui-même chercher à Nanterre une nourrice pour l'enfant qui va bientôt voir le jour, et on espère qu'il ne refusera pas d'en être le parrain... »[2] Madame C., c'est Louise Colet, le vénérable ministre n'est autre que Victor Cousin. La réaction de Madame Colet ne tarde pas. Le 20 juin, Sainte-Beuve écrit à Caroline Olivier : « Savez-vous que Madame Colet, insultée par Karr dans ses *Guêpes* (il a écrit, le misérable, en propres termes, qu'elle était enceinte de Cousin), est allée chez lui et lui a donné un coup de couteau qui a glissé, bien que, dit-elle, elle ait frappé ferme. Karr était tremblant et l'a prié[e] que cela restât entre eux... »[3] Pourtant Cousin est inquiet des suites de ce coup de couteau de cuisine. Il charge Sainte-Beuve, qui avait été le camarade de Karr au Collège Bourbon, de s'entendre avec le polémiste pour que le nom du ministre ne fût pas prononcé.[4] La visite de Sainte-Beuve est du 18 juin, et le récit paru dans les *Guêpes* du 16 juillet 1840 ne contient en effet ni noms, ni initiales. Lors de la nomination de Sainte-Beuve, Karr ne manque pas de faire le rapprochement : « M. S.-B. a été récompensé de sa démarche... »[5]

---

[1] *C. G.*, t. VI, p. 309. Lettre du [21 décembre 1845 ?].

[2] Cité par J. B., dans *C. G.*, t. III, p. 307, n. 3.

[3] *C. G.*, t. III, p. 315.

[4] J. B., dans *C. G.*, t. III, p. 318, n. 1.

[5] J. B., dans *C. G.*, t. III, p. 316 s., n. 4 et p. 318, n. 1.

Récompensé ou pas, voici Sainte-Beuve conservateur à la plus ancienne bibliothèque publique de France, fondée par Mazarin et ouverte par lui aux savants en 1643. « Ma Mazarine, écrit-il à Juste Olivier, c'est 4000 francs par an, plus un logement dans les bâtimens de l'Institut. Je n'aurai guère ce logement que dans cinq ou six mois. Le Directeur est M. de Féletz, ancien rédacteur des *Débats*. Sous son administration de *confrère,* sont *ex aequo* en pouvoir, mais non en appointemens, 5 conservateurs, un abbé Guillon qui a 80 ans passés et n'y paraît plus, Sacy des *Débats,* Chasles, un M. Pignollet et moi. Sacy [il s'agit de Samuel Silvestre de Saci, le fils du grand orientaliste] et moi sommes les mieux payés : cette inégalité dépend purement du hasard de celui qu'on remplace : M. Naudet avait un bon lot et je l'ai eu.

»On est donc (M. Guillon et M. de Féletz ne prenant guère part active) en tétrarchie, chacun son jour de séance de dix heures à trois heures, au public, quel ennui ! mais c'est tout.»[1] Sainte-Beuve prendra possession de son logement en octobre 1841, dans le Pavillon ouest, au deuxième étage, avec vue sur la Place du Pont des Arts et sur la cour du Pavillon.[2] Nous pouvons l'imaginer, « Par un ciel étoilé sur ce beau Pont des Arts / Revenant tard et seul de la cité qui gronde...».[3] Il y manque seulement la cave, et en 1846 encore, il se plaint à l'architecte du Palais et le prie de « profiter de la vacance qui a lieu pour me gratifier d'une dépendance si utile et dont, par ces temps d'extrême chaleur, mon vin, je vous assure, a grand besoin...».[4]

Pour Sainte-Beuve, ces avantages matériels, qui vont lui permettre de travailler plus librement, priment les autres considérations. «Voilà», dit-il en parlant de la Mazarine, «mes *invalides* de poète».[5] «Une place commode qui équivaut à une pension...»[6] En 1844, il écrira à Hermann Reuchlin, son confrère en Port-Royal : « A mesure qu'on est moins jeune, on comprend que mieux vaut être esclave avec de certains avantages commodes...»[7] Mais ce côté matériel n'est tout de même pas le seul. Etre dans une grande bibliothèque, c'est être

---

[1] *C. G.,* t. III, p. 352, lettre du [2 septembre 1840]. D'une façon générale, sur les personnages cités, cf. les notes de J. B. dans *C. G.*

[2] J. B., dans *C. G.,* t. III, p. 353, n. 5.

[3] Sonnet de S.-B. en réponse à un sonnet d'Edouard Turquety, publié d'abord dans la *Revue de Paris* du 3 octobre 1841, recueilli dans la *Suite de Joseph Delorme.* Cité par J. B., dans *C. G.,* t. IV, p. 152 s., n. 1.

[4] *C. G.,* t. VI, p. 475 s., lettre à Hippolyte Le Bas, du 3 août 1846.

[5] *C. G.,* t. IV, p. 152, lettre à Edouard Turquety, du 22 [septembre 1841].

[6] Note du 11 avril 1841 ; S.-B., *Mes poisons...* (Paris, 1926), p. 9. Cité par J. B., dans *C. G.,* t. IV, p. 76.

[7] *C. G.,* t. V, p. 544, lettre du 20 avril 1844.

« à la source des études et des lectures ».[1] Et l'accueil de M. de Féletz est flatteur. « Sa première occupation consistait à être aimable »,[2] a-t-on dit de M. de Féletz, resté très abbé de cour. Et il l'a bien montré lors de la nomination de Sainte-Beuve : « Attaché à cette Bibliothèque depuis plus de trente ans, je lui porte un intérêt et j'aime tout ce qui peut en accroître l'importance et la rehausser aux yeux du public », écrit-il à Sainte-Beuve. « Rien ne me procure mieux ces avantages que l'éclat de talent et la renommée littéraire de ceux qui sont préposés à l'ordre et au service de ces établissements. C'est vous dire que j'ai dû applaudir à votre nomination et m'en réjouir.

» Vous voudrez bien arranger avec M. de Sacy et vos autres confrères et régler avec eux les jours et les heures de votre service particulier. Ils vous mettront bien vite au fait de vos faciles fonctions. Je regretterai de ne pas vous introduire moi-même et de ne pas présider à votre entrée à la Bibliothèque. Mais cela n'est nullement nécessaire. C'est seulement un plaisir dont je serai privé... »[3]

Immédiatement, Sainte-Beuve manifeste un certain esprit de corps. En plaisantant, certes, quand il écrit, le 12 août 1840 déjà, à Mme Récamier : « Je suis en effet nommé depuis deux jours, madame, à cette place de la Mazarine, qui est un petit nid de conservation et de paix, au cœur de Paris. Je suis, hier matin, allé voir M. de Sacy, l'un de mes confrères (car j'ai des confrères maintenant), il m'a expliqué les charges très douces, les relations très commodes ; seulement il m'a appris à l'instant que nous aurions à lutter. — Et contre qui ? lui ai-je dit. — Contre la ville de Paris et le conseil municipal, a-t-il répondu, qui veulent élargir le quai et rogner les ailes de notre bibliothèque. Mais nous tiendrons bon. Je lui ai promis toute mon assistance me trouvant aussitôt conservateur de cœur et d'âme, indigné que M. de Rambuteau songeât à empiéter sur notre petit cloître, et résolu à soutenir jusqu'au bout cette nouvelle journée de guichet. »[4]

Mais la véritable prise de possession de son poste, nous la trouvons dans la *Revue des deux mondes* du 1er décembre 1843 : « Il me semble difficile », écrit Sainte-Beuve, « lorsqu'on est arrivé en quelque endroit nouveau, en quelque coin du monde, pour s'y établir et y vivre quelque temps, de ne pas s'enquérir tout d'abord de l'histoire du lieu (et, si obscur, si isolé qu'il soit, c'est bien rare qu'il n'en ait point) : quels

---

[1] S.-B., parlant de Charles Magnin, dans *R. D. M.*, 1863, t. III, p. 301.

[2] Mme Ancelot, citée par J. B., dans *C. G.*, t. III, p. 343, n. 1.

[3] *C. G.*, t. III, p. 342, lettre du 24 août 1840.

[4] *C. G.*, t. III, p. 340 ; on s'attendrait à « du guichet ».

hommes y ont passé, s'y sont assis à leur tour ; quels l'ont fondé, donjon ou clocher, maison d'étude ou de prière ; quels y ont gravé leur nom sur le mur, ou seulement y ont laissé un vague écho dans les bois. Ce passé une fois ressaisi, ces hôtes invisibles et silencieux une fois reconnus, on jouit mieux, ce semble, du séjour, on le possède alors véritablement, et le *Genius loci,* que notre hommage a rendu propice, anime doucement chaque objet, y met l'âme secrète, et accompagne désormais tous nos pas. Ainsi surtout doit-on faire s'il s'agit d'un lieu de quelque renom, d'une fondation destinée précisément à perpétuer la mémoire des hommes et des choses. C'est ce que je n'ai eu garde de négliger pour notre bibliothèque Mazarine, depuis qu'un indulgent loisir m'y a fait asseoir. »[1] C'est le préambule de l'étude sur Gabriel Naudé, bibliothécaire de Mazarin, le véritable fondateur de la Mazarine, qu'il voulait « ouverte à chacun et de facile entrée, et fondée dans le but de n'en dénier jamais la communication au moindre des hommes qui en pourra avoir besoin ».[2] Pour Sainte-Beuve, Naudé est le « patron... de ceux qui avant tout lisent et dévorent, qui parlent de tout ce qu'ils ont lu, et chez qui l'idée ne se présente que de biais en quelque sorte, ne se faufile qu'à la faveur et sous le couvert des citations ».[3] Cet article sur Naudé, nous pouvons surprendre Sainte-Beuve en train de le préparer : « J'y suis et le laboure et le remâche en tous sens, avec lenteur », écrit-il à Charles Labitte en lui demandant des renseignements.[4] « A la Mazarine, j'ai sous les yeux deux sortes d'objets qui me font continuellement l'effet d'un *memento mori* : cette multitude de livres morts et qu'on ne lit plus, vrai cimetière qui nous attend ; et cet énorme globe terrestre où l'Europe et la France font une mine si chétive en regard de ces immenses espaces de l'Afrique et de l'Asie, et de cette bien plus immense étendue d'eau qui couvre presque tout un hémisphère. De mon fauteuil, je vois tout cela, et je tourne une page de plus de mon Gabriel Naudé. »[5] La Mazarine, où « le régime du plus aimable des administrateurs nous... rend les douceurs d'Evandre »[6], Sainte-Beuve en a aussi ressenti et exprimé les aspects moins idylliques. Matériellement, le service n'était pas très astreignant. De 1840 à 1848, Sainte-Beuve est de service le mercredi et le samedi, puis le mercredi et le vendredi. Du 1er août au

---

[1] S.-B., *Œuvres,* p. p. Maxime Leroy, t. II (Paris, 1951), p. 466 s.

[2] Cité par S.-B., *ibid.,* p. 482.

[3] S.-B., *Charles Labitte, ibid.,* p. 838 (paru d'abord dans *R.D.M.,* 1er mai 1846).

[4] *C. G.,* t. V, p. 306, lettre du 21 [octobre 1843].

[5] S.-B., *Mes poisons...* (Paris, 1926), p. 218 s.

[6] S.-B., *Œuvres,* p. p. Maxime Leroy, t. II (Paris, 1951), p. 467.

15 septembre, la Mazarine est fermée.[1] L'administration est entre les mains de M. de Féletz, ou plutôt entre les mains de ses subordonnés. Les conservateurs, conformément à l'ordonnance du 22 février 1839, délibèrent sur le règlement intérieur, la confection des catalogues, le service du prêt, les achats, les échanges ; mais en réalité ces délibérations n'entreront dans les mœurs que dans les années 1850, après le départ de Sainte-Beuve. L'essentiel du travail, c'est d'être là, de répondre aux questions du public, d'inscrire et d'effacer, sur le grand registre de prêt, les livres empruntés par les personnes autorisées, et de réclamer les livres aux retardataires.[2] Le service est si peu pesant que *La Tribune* du 17 janvier 1833, critiquant le budget de 1833 qui accordait 111 000 francs pour les trois bibliothèques Mazarine, de l'Arsenal et Sainte-Geneviève, écrivait (mais c'est là le point de vue du contribuable, ne l'oublions pas) : « Quant aux vingt-trois bibliothécaires de toutes sortes, il y en a quatre ou cinq qui font leur service, et on pense bien que ce sont les inférieurs. Si quelques-uns des autres paraissent de temps en temps dans les salles, c'est pour lire des journaux ou corriger des épreuves. Leurs éditions de classiques, souvent imprimées à l'Imprimerie royale, sont toujours facilement vendues. La presque totalité du budget des trois bibliothèques étant dévorée par ces honnêtes chanoines, il reste bien peu de choses pour acheter les livres utiles... »[3]

Ce n'est sentir ni en poète, ni en bibliothécaire. Sainte-Beuve, lui, souffre parfois, et sait exprimer sa souffrance en termes imagés. Il ressent surtout l'atteinte à sa liberté que constituent les heures de service et le fait d'être livré au public. Ce thème revient avec insistance : « Je traîne ici mon boulet habillé de velours. »[4] « Mon logement est assez commode [à l'Institut], mais j'y suis en état de siège à la lettre, défendant ma porte à outrance et mes débris de liberté. »[5] « Je souffre beaucoup de ma position qui est fausse, contraire à mes goûts, et qui le devient de plus en plus, par les mille liens où la résidence m'engage. »[6] « Il n'y a en ce moment à Paris aucune des personnes que vous y avez connues. Pour y rester, il faut être biblio-

---

[1] *C. G., passim,* au bas des calendriers publiés par J. B. en tête de chaque année.

[2] J. B., dans *C. G.*, t. III, p. 357, n. 5.

[3] Cité par Alfred Franklin, *Histoire de la Bibliothèque Mazarine et du Palais de l'Institut,* 2e éd. (Paris, 1901), p. 301. Les renseignements qui précèdent sont également tirés de cet ouvrage, p. 300-302.

[4] *C. G.*, t. IV, p. 92, lettre à Juste Olivier, du [17 mai 1841].

[5] *C. G.*, t. IV, p. 163, lettre à Caroline Olivier, du [14 ou 21 octobre 1841].

[6] *C. G.*, t. IV, p. 131, lettre à Charles Labitte, du 16 août [1841].

thécaire, ce que je sens que je suis plus que jamais. Cette corde au cou devient ma seule ressource pour ne pas me noyer. »[1] « Ma chaîne ici n'est pas très lourde, mais elle est courte ; c'est une manière de m'avertir que c'est une chaîne. »[2] Cela, dans des lettres des années 1841 à 1843. Et en 1847 encore : « On est tenu à Paris, ne fût-ce que par les devoirs de sa place, chaîne légère, *mais courte* et qui ne permet pas de s'éloigner... On est attaché à une borne de Paris, logé dans l'épaisseur d'un gros mur, et l'on cuit et l'on se consume. »[3] « Enchaîné à cette borne de l'exécrable Institut, en plein Paris... »[4]

Et voici les variations : les Plaintes d'Andromède : « ... Je suis bien flétri, ma situation me déplaît ; mon moral y souffre ; la nécessité m'y retient... Je suis exposé à mon Institut et vais l'être de plus en plus en y logeant, exposé comme une *Andromède sur le rocher*. Image très fidèle, à la beauté près, car cet Institut fait promontoire au bord de la rivière, au plus beau centre de Paris. »[5] Deuxième variation : le Rondo de l'épicier : « Ne souffrir ni chanter, mais être heureux maussadement, c'est le lot de plusieurs à qui est échue la *graisse de la terre*.

» Je vous écris ceci de ma Bibliothèque où ce lot-là n'est pas le mien, non plus qu'aucun autre ; mais où je suis tiraillé et tracassé à chaque instant par les chalans : je suis là comme un épicier en détail à son comptoir... »[6] Dernière variation : Romance de l'oiseau en cage : « Depuis que j'ai cette grande tranquillité matérielle, je suis bien malheureux au moral, je ne me crois plus libre, j'attends je ne sais quelle ère de délivrance qui ne viendra pas. Il me semble que je suis accroché dans une cage au tournant du pont des Arts... »[7] « Accroché dans une cage du pont des Arts comme un raisin très vert que viennent piquer tous les oiseaux qui passent. J'en enrage au fond en ayant l'air de sourire, j'en rougis au plus avant de mon antique chevalerie humiliée : j'en souffre au cœur de ma pauvre poésie qui s'en outrage. Je lui redis comme Ronsard à sa forêt : *tu perdras ton silence !* »[8]

Sainte-Beuve ressent moins vivement, semble-t-il, d'autres vicissitudes inhérentes à son état. Une fois au moins, nous le voyons aux

---

[1] *C. G.*, t. IV, p. 288, lettre à Caroline Olivier, du [4 septembre 1842].
[2] *C. G.*, t. V, p. 25, lettre à Charles Eynard, du 3 [janvier 1843].
[3] *C. G.*, t. VII, p. 77, lettre à Mme Du Gravier, du 26 mai [1847].
[4] *C. G.*, t. VII, p. 116, lettre à Mme d'Arbouville, du 21 [août 1847].
[5] *C. G.*, t. IV, p. 100, lettre à Caroline Olivier, du 2 juin [1841].
[6] *C. G.*, t. IV, p. 152, lettre à Edouard Turquety, du 22 [septembre 1841].
[7] *C. G.*, t. IV, p. 109, lettre à la Comtesse Edling, du 15 juin 1841.
[8] *C. G.*, t. IV, p. 59, lettre aux Olivier, du 16 mars [1841].

prises avec un ministre réformateur : « M. de Salvandy nous vexe à notre bibliothèque ; il a nommé depuis quatre mois chez nous *six* nouveaux bibliothécaires ou sous-bibliothécaires,... sans nécessité, sans prétexte, sans consulter personne ; tout cela pourrait finir (s'il persistait dans ses voies de réforme) par une démission... »[1] Quant aux confrères : « je ne vois jamais Chasles », écrit Sainte-Beuve, « quoique collègue ; il ne fait presque jamais son service, nous met tout sur le corps ; donc nous vivons en frères ennemis... »[2] Ailleurs, Sainte-Beuve fait allusion aux *civilia bella* de la Bibliothèque du roi et demande à Charles Lenormant, conservateur du département des médailles, d'introduire Gustave de Bonstetten auprès de M. Raoul-Rochette si, « *quoique* collègue », il est avec lui « dans des termes qui ne gênent en rien votre obligeance ».[3]

C'est bien plus tard, en 1863, que Sainte-Beuve a évoqué la scène suivante entre confrères, qu'il situe à la Bibliothèque du roi, au début de la carrière de son ami Charles Magnin. Ce sont là souvenirs de bibliothécaire : « M. Abel Rémusat était l'un des conservateurs de la Bibliothèque du roi, où M. Magnin n'était qu'employé. Il y avait, en ce temps-là, de sourdes et profondes divisions à la Bibliothèque, et l'on sait qu'il n'est rien de tel ni plus aigre en son genre que les haines de bibliothécaires, c'est-à-dire de gens qui se voient tous les jours, qui sont assis presque en face, qui se détestent d'une table à l'autre, et qui passent leur vie à accumuler des fluides contraires. M. Abel Rémusat, homme d'ailleurs d'infiniment d'esprit, de plus d'esprit peut-être encore que de savoir, était un adversaire politique des plus prononcés, un partisan du pouvoir absolu tel qu'il existe en Asie et dans l'empire du milieu, un ennemi ironique et amer de la liberté. Il ne connaissait pas personnellement M. Magnin, qui était dans un département différent du sien, aux imprimés, tandis que lui était en chef aux manuscrits orientaux ; mais il devait lui être opposé, le sachant rédacteur du *Globe,* par toute sorte de préventions et d'antipathies. M. Magnin tenait donc à honneur de rendre justice [dans des articles critiques] à un personnage d'autant de savoir et de finesse, à le louer sans le flatter, à le conquérir sans s'abaisser, et puisque l'occasion s'offrait naturellement, il voulait le forcer, envers lui, à une juste estime. Les articles faits et de la manière la plus agréable pour M. Abel Rémusat, celui-ci se vit dans un embarras extrême : il s'agis-

---

[1] *C. G.,* t. VI, p. 310, lettre à Juste Olivier, du [21 décembre 1845 ?].

[2] *C. G.,* t. IV, p. 304, lettre à François-Zénon Collombet, du 14 octobre 1842.

[3] *C. G.,* t. VI, p. 395, lettre à Charles Lenormant, du 14 avril [1846 ?].

sait de remercier M. Charles Magnin ; mais pour un mandarin de cet ordre, une visite, une démarche directe à l'égard d'un inférieur, qui en même temps se montrait un juge si indépendant, semblait chose grave, insolite. On y mit toute sorte de précautions et de préliminaires ; des amis communs s'entremirent : on dut, comme dans les négociations du céleste empire, s'inquiéter avant tout que l'étiquette fût observée. Un jour donc, sur quelque palier, dans quelque salle neutre et limitrophe, aux confins du département des manuscrits et de celui des imprimés, à heure précise, M. Abel Rémusat rencontra comme par hasard M. Magnin ; les saluts s'échangèrent spontanément, la conversation s'engagea ; les remercîmens se trouvèrent faits ; la paix et l'alliance fut conclue ou plutôt sous-entendue... Je ne crois pas rêver à cette distance... la petite comédie se passa à très peu près comme je viens de la raconter, à la chinoise... »[1]

Sans doute, Sainte-Beuve a-t-il souffert parfois vraiment à la Mazarine. Mais où n'a-t-il pas souffert ? Et le bilan reste largement positif. Au cours des années 1840 à 1848, il a publié trois volumes de *Port-Royal,* son *La Bruyère et La Rochefoucauld,* deux volumes de *Portraits littéraires,* trois volumes de *Portraits contemporains,* sans compter les rééditions d'œuvres antérieures et de nombreux articles. En 1844, le 14 mars, il est élu membre de l'Académie française.[2] Et si Sainte-Beuve, en 1848, abandonne la Mazarine, ce n'est pas par lassitude de son état, mais à la suite de la révolution de février. Accusé, à tort, de figurer sur les listes des fonds secrets du gouvernement de Louis-Philippe, il démissionne et quitte la France pour aller enseigner à Liège.

Par indépendance à l'égard du pouvoir, il avait une première fois donné sa démission en avril 1844, pour n'avoir pas à accepter la légion d'honneur dont Villemain voulait le décorer. Sainte-Beuve était alors le seul académicien à n'être pas porteur de la croix. Sa démission ne fut du reste pas acceptée.[3] Les accusations de la presse républicaine, le souvenir des émeutes de juin 1848, qui ont fait rage autour de l'Institut[4], font que cette fois-ci, sa décision est irrévocable.[5]

Sainte-Beuve a-t-il eu la nostalgie de la Mazarine autant que de « cette paisible république de la rue Colbert, la seule que je regrette

---

[1] S.-B., *Un érudit écrivain : M. Charles Magnin,* dans *R. D. M.,* 1863, t. III, p. 306 s.

[2] *C. G.,* t. V, p. 497.

[3] *C. G.,* t. V, p. 556-557.

[4] *C. G.,* t. VII, p. 306 s., lettre à Octave Lacroix, du 28 juin 1848.

[5] *C. G.,* t. VII, p. 215-344, *passim.*

et que j'envie » ?[1] C'est en tout cas un bibliothécaire qui n'a pas connu que les servitudes de son métier qui a évoqué, encore, Charles Magnin et la Bibliothèque du roi : « Placé au sein de la plus grande bibliothèque du monde, logé dans les bâtimens qui en dépendaient, il pouvait, aux heures où le public n'y pénétrait pas, ou dans les parties réservées interdites aux profanes, se considérer comme dans le plus vaste et le plus silencieux des cloîtres. A le voir passer dans ces grandes salles et glisser légèrement à pas menus et discrets le long des boiseries sombres et des armoires grillées, il semblait qu'il craignît d'y faire bruit lui-même et d'y éveiller l'écho de tant de générations d'auteurs endormis : c'était un des leurs, un peu en retard, un ami qui, même quand il avait à les consulter, semblait ne vouloir troubler que le moins possible leur repos. Je l'y ai suivi, ou mieux, surpris plus d'une fois dans le cours de ces recherches paisibles : tout se taisait, le jour tombait, il était seul, lisant près d'une fenêtre ; le bruit des feuillets qu'il froissait entre ses doigts ressemblait à ces craquemens mystérieux qui, dans les froides et muettes nécropoles, marquent seuls par intervalles le travail du temps. On se figure peu, et dans quelques années on ne se figurera plus du tout, ce qu'était la Bibliothèque du roi dans sa première et tranquille beauté, avec la morne tristesse de sa cour rectangulaire, avec le jardin austère, fermé d'une clôture, qui en occupait une moitié et où l'on n'entrait pas, la vasque de pierre verdâtre au milieu, d'où un maigre filet d'eau jaillissait à peine ; puis les escaliers solennels, les salles antiques et les galeries de ce beau palais Mazarin, conservées presque comme aux jours où s'y promenait M. le cardinal, et où il s'y faisait rouler dans son fauteuil déjà mortuaire entre deux rangées de chefs-d'œuvre et de magnificences. Rien qu'en y entrant, le respect et le génie des graves études vous saisissaient ; l'air qu'on y respirait n'était plus celui du dehors ; la lumière elle-même y prenait une teinte égale et monotone. Cette Bibliothèque auguste, telle que nous l'avons vue encore du temps de M. Van Praet, avant l'invasion du grand public et l'irruption d'un peuple de lecteurs, était restée l'idéal de M. Magnin : c'était son cadre, c'était sa patrie ; il dut en porter le deuil dans son cœur quand elle changea et se transforma en vue du mieux, jusqu'à se défigurer. »[2]

*

* *

---

[1] *C. G.*, t. VII, p. 430, lettre à Jules Ravenel, datée de Liège, ce 19 février 1849.

[2] S.-B., dans *R. D. M.*, 1863, t. III, p. 319 s.

Les amitiés vaudoises de Sainte-Beuve, ses rapports avec l'Académie de Lausanne, sa nostalgie d'un coin de terre qu'il a vu pour la dernière fois en 1839, sont bien connus. Nous nous en tiendrons strictement à notre sujet, Sainte-Beuve bibliothécaire et la Bibliothèque de Lausanne. Inutile d'insister sur le don qu'il a fait de quelques-unes de ses œuvres à notre bibliothèque. Il suffisait d'être ancien professeur, professeur honoraire dès 1841[1], pour faire ce geste.[2] Deux fois, à notre connaissance, au cours de sa carrière de bibliothécaire, Sainte-Beuve a été mis à contribution par l'Académie de Lausanne à propos de sa bibliothèque. A la fin de 1843, Charles Monnard demande à Sainte-Beuve d'obtenir la continuation du don de la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*. En 1837 déjà, Sainte-Beuve était intervenu dans ce sens. Il répond à Monnard : « Je m'informerai de ce point et vous le ferai savoir. » Monnard demande en outre des renseignements sur le coût d'une collection des *Acta sanctorum* que la Bibliothèque voudrait acquérir et qu'on lui offre à un prix qui paraît surfait. Dans sa réponse du 2 janvier 1844, Sainte-Beuve, tout en protestant de son ignorance, fournit des détails minutieux sur la composition de la collection et le prix qu'elle vaut chez les libraires parisiens. Il refuse de « débattre pour le prix » mais est prêt à servir d'agent à Monnard. Toutefois, écrit-il, « je n'oserais accepter la responsabilité de conclure sans mandat positif ».[3]

L'autre démarche de la Bibliothèque cantonale auprès de Sainte-Beuve est de 1841, et j'en reviens au dossier auquel j'ai fait allusion au début de cette leçon. Les années 1838 à 1843 ont été décisives pour le développement et l'orientation de notre bibliothèque. En 1838, l'Académie a été réorganisée, et la réorganisation de la Bibliothèque est dans l'air. Son statut (elle est, dès 1806, cantonale attachée à l'Académie) ne satisfait pas les réformateurs. Sur un point, tout le monde est d'accord : il faut des améliorations. Les locaux, au 1er étage de

---

[1] « Je suis bien fier du souvenir de l'Académie... » S.-B. à Caroline Olivier ; *C. G.*, t. IV, p. 172, lettre du [16 novembre 1841], et p. 174, n. 7.

[2] Voici les dons qui se trouvent encore à la BCU :

Port-Royal. Le don du t. I, dédié « à mes auditeurs de Lausanne » est probable ; pour le t. II, il est attesté par le *Compte rendu par le Conseil d'Etat... 1842* (Lausanne, 1843), p. 58. L'exemplaire de la BCU (G 1054) ne porte pas de dédicace manuscrite.

La Bruyère et La Rochefoucauld... (Paris, 1842) : BCU, M 357.

Tableau... de la poésie française... au XVIe siècle (Paris, 1843) : BCU, M 355.

Il semble qu'avec l'avènement du régime radical, en 1845, les dons de S.-B. aient cessé.

[3] *C. G.*, t. V, p. 408 s., et n. 2.

l'Académie, sont trop petits : il faudra cinq ans de démarches, de 1838 à 1843, pour loger enfin la bibliothèque léguée par Frédéric-César de La Harpe. En 1838, le sénat des étudiants se plaint au Conseil d'Etat : « ... Les causes pour lesquelles les étudiants ne peuvent jouir utilement de tous leurs droits à la Bibliothèque cantonale sont aussi nombreuses et actives que jamais : les obstacles et les ennuis que procure l'organisation actuelle de cet établissement ; la difficulté d'y trouver les livres que nous recommandent MM. les professeurs, mais qui leur sont plus nécessaires encore qu'à nous-mêmes ; l'obligation d'employer deux jours pour se procurer un ouvrage, et cela dans la partie même de la journée où nous avons nos leçons ; l'inutile et gênante formalité de ce qu'on appelle *rafraîchissement du billet de date...* »[1]

Sur les moyens de remédier à cet état de choses, les avis diffèrent. L'Académie, qui tient à ne pas perdre le contrôle de sa bibliothèque, estime qu'il suffirait de l'ouvrir tous les jours ouvrables et d'étendre quelque peu les privilèges des usagers et le nombre des privilégiés. Pour pouvoir passer de quatre à six jours d'ouverture, il faudrait simplement augmenter dans une juste proportion le traitement du bibliothécaire ordinaire qui, sous la direction d'un professeur et avec l'aide d'un étudiant, assure le fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil d'Etat, poussé par le Grand Conseil, qui voudrait qu'on facilite « autant que possible à toutes les classes de citoyens l'accès de la bibliothèque »[2], s'achemine vers une solution purement cantonale du problème.

Quant au Grand Conseil, je ne crois pas trahir le sens de ses délibérations en les résumant en deux mots : confusion et ignorance des faits. Ainsi, lorsqu'en 1839, le Conseil d'Etat autorise la bibliothèque à ouvrir ses portes six jours par semaine et augmente, pour ce faire, le traitement du bibliothécaire ordinaire, le Grand Conseil refuse de le suivre, et l'on doit revenir au statu quo.[3] Au cours de la discussion, le député Louis Vallotton-Jaquet, de Vallorbe, malgré une brillante intervention de Charles Monnard[4], obtient une forte majorité pour

---

[1] Copie dans ACV, Bdd 238, p. 116, lettre du 26 janvier 1838.

[2] Lettre du Département de l'Intérieur à l'Académie ; 1839, 25 octobre. — Lausanne ; ACV, non classée.

[3] *Compte rendu par le Conseil d'Etat... 1839* (Lausanne, 1840), p. 52-53.

[4] « Un des honorables préopinants » dit entre autres Charles Monnard, dans la séance du 18 mai 1839, « a demandé si la bibliothèque souffrirait pour le cas où elle ne s'ouvrirait que trois ou quatre fois par semaine. Je répondrai que non, pourvu que l'on ait quelqu'un pour épousseter les rayons de temps en temps. Cela suffirait pour la conservation des livres. Mais je pense qu'il doit en être autrement, et qu'il est désirable que les livres ne se conservent pas ; il faut qu'ils

le rejet du crédit en disant : « Dans le rapport [de la commission], on a voulu nous faire entendre que le bibliothécaire ordinaire devait être un homme rempli d'une immense variété de connaissances. Je crois, moi, que le bibliothécaire ordinaire peut être un homme très ordinaire. »[1] En résumé, tout ce qu'il a à faire, c'est d'inscrire les livres qui sortent et rentrent, et percevoir les souscriptions et les amendes. Quelques jours plus tard, le Grand Conseil paraît même disposé à supprimer, pour une année, les crédits alloués à la bibliothèque. Henri Druey, président du Conseil d'Etat, intervient alors très vivement et emporte le morceau : « J'aimerais autant vous voir voter le retranchement de l'Académie tout entière. Refuser à la bibliothèque le moyen d'acheter des livres, c'est comme si vous décidiez que vous ferez des routes sans ingénieurs. »[2]

Inutile d'entrer dans les détails. La ligne générale est claire. Aussi, lorsque le 16 décembre 1840, l'Académie reçoit un programme en 24 points que lui envoie le Conseil de l'Instruction publique, programme préparé par François Pidou[3] et qui montrait clairement l'intention du gouvernement de détacher la Bibliothèque de l'Académie, celle-ci recourt aux grands moyens. Elle répond, le 21 décembre, au Conseil d'Etat : « ... Nous avons pris des mesures pour pouvoir vous donner un préavis en rapport avec l'importance de l'objet. A cet effet, nous demanderons des renseignemens sur l'organisation de quelques bibliothèques dans les universités où les sciences fleurissent le plus... »[4] Et César Dufournet, professeur d'exégèse biblique et bibliothécaire en chef, rédige un questionnaire lithographié. Un exemplaire de ce questionnaire, avec quelques réponses, dont celle de Sainte-Beuve, forment le petit dossier auquel nous arrivons enfin.[5]

Le questionnaire, daté du 27 mars 1841, a trait aux jours et heures d'ouverture, au prêt et à la consultation, aux différences de privilèges des usagers, à l'administration et aux traitements, aux catalogues et aux améliorations souhaitables. Nous avons les réponses de Bâle, Berne, Genève, Lucerne et celle de Sainte-Beuve. Une phrase de la réponse de Bâle a dû réjouir Dufournet : « C'est essentiel que le

---

s'usent en passant dans beaucoup de mains, et qu'ainsi ils laissent dans les esprits le plus possible de traces de leur usage... » *B. S. G. C., Session ordinaire du printemps 1839,* p. 99.

[1] *Ibid.,* p. 98 s.

[2] *Ibid.,* p. 335, séance du 31 mai 1839.

[3] ACV, K XIII 52 [1], lettre du 26 novembre 1840.

[4] ACV, *Ibid.,* lettre du 21 décembre 1840.

[5] BCU, Ms 392.

bibliothécaire soit véritablement le chef, et que les membres du gouvernement ne se mêlent pas dans l'administration, comme cela arrive très souvent dans la Suisse. »[1] Dans l'ensemble, les réponses obtenues confirment l'Académie dans l'idée que des réformes modérées, sans modifications de structure, seraient les plus efficaces, et c'est dans ce sens qu'elle fait rapport au Conseil de l'Instruction publique, le 14 février 1842.[2] Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil, en mai 1843, un projet de loi sur la bibliothèque. La discussion est si confuse qu'arrivé à l'article 4, après deux interventions énergiques[3], Druey, président du Conseil d'Etat, retire le projet. Et le 1er juin suivant, « considérant qu'il est nécessaire de consulter l'expérience avant d'organiser définitivement la bibliothèque cantonale »[4], le Grand Conseil accorde au Conseil d'Etat des pouvoirs qui lui permettront d'arrêter, le 23 mars 1844, le règlement qui restera en vigueur pendant un demi-siècle.[5] Dans l'ensemble, les solutions préconisées par l'Académie, ouverture quotidienne et maintien du prêt à domicile, seront retenues, mais la séparation de la Bibliothèque de l'Académie qui, visiblement, était dans les intentions du Conseil d'Etat, sera consacrée par ce texte de loi.

Sainte-Beuve n'a pas répondu immédiatement au questionnaire. Nous savons qu'il a hésité à y répondre. Le questionnaire multicopié, qui est devenu l'arme blanche des bibliothécaires, n'était pas encore entré dans les mœurs. Il faut être bien Suisse aussi pour confondre un conservateur à la Mazarine avec un administrateur. Et peut-être n'y avait-il pas grande sympathie chez Sainte-Beuve pour Dufournet : « Je suis furieux contre le Dufournet... »[6], « c'est du protestantisme, du M. Dufournet tout pur... »[7] écrit-il à d'autres propos aux Olivier, en 1844, l'année même où l'un de ses anciens étudiants peint Dufour-

---

[1] BCU, Ms 392, nº 4 ; lettre de Franz Dorotheus Gerlach (1793-1876, professeur de langue et littérature latines à l'Université de Bâle et bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Université) à César Dufournet ; 1841, 7 mai. — Bâle.

[2] Copie dans ACV, Bdd 86 h, p. 270-281.

[3] Druey intervient en particulier en faveur du prêt des livres à domicile. « Si on veut que les livres ne puissent pas sortir de peur qu'ils ne se gâtent ou ne s'enrhument, il faudra organiser la bibliothèque de manière à ce qu'on puisse s'en servir sur place, comme les grandes bibliothèques... » *B. S. G. C., Session ordinaire du printemps 1843,* p. 98, séance du 21 mai 1843.

[4] *Recueil des lois... du Canton de Vaud,* t. XL (Lausanne, 1843), p. 235, décret du 1er juin 1843.

[5] *Ibid.,* t. XLI (Lausanne, 1844), p. 14-41.

[6] *C. G.,* t. V, p. 412, lettre à Caroline Olivier, du 3 [janvier 1844].

[7] *C. G.,* t. V, p. 643, lettre à Juste Olivier, du 5 [août 1844].

net « traits pointus et spirituels, yeux brillants d'une sainte gravité, lèvres minces et tremblantes à la moindre émotion, cheveux très noirs... »[1]. Pourtant, le 10 mai 1841, Sainte-Beuve prend sa plume :

« Monsieur, J'ai reçu il y a quelques semaines, une série de questions qu'on me faisait l'honneur de m'adresser sur le règlement de la bibliothèque où je suis l'un des conservateurs. Il m'a semblé que les particularités de cette bibliothèque pouvaient avoir peu d'utilité et d'application hors du lieu et des circonstances. Nous sommes ouverts tous les jours au public de 10 heures à 3 heures : y vient lire qui veut. On prête des livres aux personnes connues et amies, à toutes celles qui offrent garantie. Quant aux détails de pure administration, d'accroissement annuel, etc., j'aurais mieux à faire en vous écrivant ce qui nous manque et ce que nous voudrions, que ce que nous avons et qui nous semble très insuffisant. Mais j'ai voulu du moins, Monsieur, en ayant l'honneur de répondre à la circulaire signée de vous, même en le faisant d'une façon tout à fait incomplète, me procurer l'occasion de vous remercier de l'ancienne bienveillance que vous m'avez témoignée durant un séjour toujours précieux à mon souvenir, et de vous assurer de mes très respectueux et dévoués sentimens,

Ste Beuve. »[2]

« Ce qui nous manque et ce que nous voudrions..., ce que nous avons et qui nous semble très insuffisant », c'est là ce que tout bibliothécaire peut dire de sa bibliothèque, riche ou pauvre, mais il fallait être Sainte-Beuve pour le dire ainsi.

Charles ROTH.

---

[1] *L'Eglise vaudoise dans la tempête. Lettres choisies de Samson Vuilleumier*, p. p. R. Centlivres et H. Meylan (Lausanne, 1947), p. 93 et n. 4. César Dufournet (1790-1870) a enseigné l'exégèse biblique à l'Académie de Lausanne de 1821 à sa mort.

[2] BCU, Ms 392, nº 5. Datée : « Paris 10 Mai » et adressée à

« Monsieur
Monsieur le Professeur Dufournet
à la cité.
Suisse à *Lausanne* (Canton de Vaud). »